

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2016**

N° 2016-03-01

**DESIGNATION D'ASSESEURS POUR LA TENUE DU BUREAU DE VOTE D'ELECTION DU MAIRE ET DES
ADJOINTS**

L'an deux mille seize, le 13 mars à 11h00, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Lydia COPINE, Adjointe au Maire et doyenne d'âge de l'assemblée.

La convocation a été adressée le 07 mars 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **27** votants : **27**

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur Lydia COPINE, Adjointe au Maire et doyenne d'âge de l'assemblée assure ès-qualités la présidence de la séance du Conseil Municipal pour l'élection et jusqu'à l'installation du nouveau Maire.

Madame la présidente ouvre la séance à 11h00 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance madame Bénédicte HERMAN-BAUDRIN, conseillère municipale.

Madame la Présidente fait procéder à la constitution du bureau en charge de l'élection du Maire et des adjoints au Maire.

Messieurs Pawel KIJOWSKI et Michel PAQUIER, conseillers municipaux, sont désignés assesseurs à l'unanimité.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente de séance,

Madame Lydia COPINE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2016**

N° 2016-03-02

ELECTION DU MAIRE

L'an deux mille seize, le 13 mars à 11h00, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Lydia COPINE, Adjointe au Maire et doyenne d'âge de l'assemblée.

La convocation a été adressée le 07 mars 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 27 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur Lydia COPINE, Adjointe au Maire et doyenne d'âge de l'assemblée assure ès-qualités la présidence de la séance du Conseil Municipal pour l'élection et jusqu'à l'installation du nouveau Maire.

Madame la présidente ouvre la séance à 11h00 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance madame Bénédicte HERMAN-BAUDRIN, conseillère municipale.

Madame Lydia COPINE propose aux membres du Conseil de procéder à l'élection du Maire de la commune et fait lecture des articles du Code général des collectivités qui encadrent cette élection :

Article L2122-1 du CGCT qui dispose: « *il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.* »

Article L2122-7 du CGCT qui dispose: « *le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* »

Madame Lydia COPINE fait par suite appel solennel aux candidatures au poste de Maire de la commune de Baisieux.

Monsieur Paul DUPONT est le seul candidat à se déclarer.

Madame Lydia COPINE propose de procéder à l'élection du Maire, et pour se faire invite chaque conseiller municipal à se pouvoir au bureau de vote d'une enveloppe de scrutin, d'un bulletin blanc et du bulletin reprenant la candidature de Monsieur Paul DUPONT.

A tour de rôle les conseillers municipaux s'isolent, chacun muni d'une enveloppe de scrutin et desdits bulletins, et reviennent voter dans l'urne prévue à cet effet au moyen de leur enveloppe de scrutin.

Après le passage des 27 conseillers municipaux, il est procédé de suite au dépouillement et à la proclamation des résultats : Monsieur Paul DUPONT est élu Maire de Baisieux à l'unanimité des suffrages.

Monsieur Paul DUPONT est aussitôt installé dans le mandat de Maire de la commune de Baisieux et prend la présidence du Conseil Municipal.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Paul DUPONT

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2016**

N° 2016-03-03

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mille seize, le 13 mars à 11h00, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 mars 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **27** votants : **27**

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11h00 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance madame Bénédicte HERMAN-BAUDRIN, conseillère municipale.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.* »

Monsieur le Maire précise que cet effectif étant fixé à 27 conseillers en ce qui concerne Baisieux, le nombre maximum d'adjoint est donc de 8.

Monsieur le Maire propose de fixer à **6** le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer à **6** le nombre d'adjoints au Maire.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Paul DUPONT

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD** ARRONDISSEMENT : **LILLE** CANTON : **TEMPLEUVE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2016**

N° 2016-03-04

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mille seize, le 13 mars à 11h00, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 07 mars 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **27** votants : **27**

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – HERMAN BAUDRIN Bénédicte – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11h00 après appel et désignation, à l'unanimité, de la secrétaire de séance madame Bénédicte HERMAN-BAUDRIN, conseillère municipale.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal élit les adjoints au Maire parmi ses membres, au scrutin secret (art. L 2122-4 CGCT).

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose en son article L2122-7-2 que : « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.* ».

Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. ».

A l'unanimité un délai de 2 minutes est décidé pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Une seule liste étant déposée, Monsieur le Maire fait lecture des noms des conseillers municipaux candidats aux 6 postes d'adjoint au Maire : 1. Michel DELCOURT 2. Nicole MARTIN 3. Jacques GUSTIN 4. Lydia COPINE 5. Hervé BOUREL 6. Bénédicte HERMAN-BAUDRIN

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des adjoints au Maire, et pour se faire invite chaque conseiller municipal à se pouvoir au bureau de vote d'une enveloppe de scrutin, du bulletin reprenant la candidature de la liste menée par Monsieur Michel DELCOURT ainsi que d'un bulletin blanc.

A tour de rôle les conseillers municipaux s'isolent, chacun muni d'une enveloppe de scrutin et desdits bulletins, et reviennent voter dans l'urne prévue à cet effet au moyen de leur enveloppe de scrutin.

Après le passage des 27 conseillers municipaux, il est procédé de suite au dépouillement et à la proclamation des résultats : la liste menée par Monsieur Michel DELCOURT, candidate aux postes d'adjoint au Maire, est élue par 25 voix « pour », 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Paul DUPONT